SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS NOWY STYL GROUP (ex CHAIRTECH CANNONE) à SAINT MARCELLIN

Description du etablissement

Date de dernière mise à jour des informations : 27/10/2021

Nom :	NOWY STYL GROUP (ex CHAIRTECH CANNONE)
Adresse :	av du vercors
Commune principale :	SAINT MARCELLIN (38416)
Communes secondaires	Non renseigné
Activités :	E1 - Textile et habillement, teinture, impression
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 27/10/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant :	SSP00088060101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	Les parcelles AM 125, 508, 509 et 511 ont été exploitées par la société CANNONE, devenue par la suite NOWY STYL, pour une activité de fabrication de sièges à structure métallique. Antérieurement à cette activité, ces parcelles avaient été exploitées par une société de fabrication de chapeaux produits à partir de peaux de lapins. Cette activité utilisait du nitrate de mercure pour le traitement des peaux de lapins. Des diagnostics montrent que ces parcelles présentent de très fortes concentrations en mercure dans les sols. La société de fabrication de chapeaux n'existe plus. La dépollution du site ne peut pas être imposée à la société NOWY STYL étant donné qu'elle n'est pas responsable de cette pollution.
Documents associés[2] :	Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 27/10/2021

Description[3] :	L'activité de fabrication de chapeaux utilisait du nitrate de mercure pour le traitement des peaux de lapins et est à l'origine d'une importante pollution des sols par le mercure. Les anciens bâtiments de l'usine de traitement des peaux de lapins étaient localisés au droit des parcelles 508, 509 et 511 qui surplombent d'environ 50 mètres la rivière La Cumane. Le talus plongeant vers la Cumane (parcelle 125) était utilisé comme zone de stockage des déchets

et zone de déversement d'effluents liquides non traités.

Les activités de la société NOWY STYL, propriétaire des terrains, ont été totalement et définitivement arrêtées en 1985 consécutivement à un incendie. Dans la mesure où elles relevaient de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, un premier arrêté préfectoral en date du 13 février 2008 prescrivait à la société NOWY STYL la réalisation d'investigations environnementales et de travaux de dépollution. Cet arrêté a été partiellement annulé par jugement du 17 juillet 2012, écartant de fait la responsabilité de NOWY STYL concernant la pollution mercurielle des sols, et levant par conséquent les contraintes de traitement afférentes.

Des diagnostics environnementaux du site ont été réalisés par NOWY STYL dans le cadre de projets de reconversion du site. Les diagnostics mettent en évidence :

- dans les sols :
Les différents diagnostics de sols menés entre 2000 et 2012 mettent en évidence une pollution importante des sols au mercure, allant de 3 à 970 mg/kg sur la moitié Ouest de la parcelle 508 où est localisé le projet de reconversion en usage résidentiel et jusqu'à 10 000 mg/kg sur la moitié Est de cette même parcelle. Au niveau du talus (parcelle 125), il est mesuré des concentrations en mercure allant jusqu'à 14 000 mg/kg. A titre de comparaison, selon le programme INRA-ASPITET, les gammes de valeurs couramment observées en France dans les « sols ordinaires » pour le mercure sont comprises entre 0,02 et 0,10 mg/kg et sont comprises entre 0,15 et 2,3 mg/kg dans les sols comportant des « anomalies naturelles modérées ».
Les diagnostics de sols mettent également en évidence la présence de composés organo-halogénés volatils (COHV), d'hydrocarbures et des traces de BTEX.

- dans les gaz du sol :
Les analyses menées en 2004, 2008 et 2016 confirment la présence de mercure, de methylmercure, de COHV, d'hydrocarbures et de BTEX dans les gaz du sol. Toutefois, les résultats observés en 2016 montrent une importante diminution des concentrations de tous les composés volatils présents dans les sols par rapport aux précédentes campagnes de mesures.

- dans les eaux souterraines :
Des analyses de l'eau ont été réalisées en 2004 et en 2009 dans deux puits situés à proximité du site. Les résultats n'ont pas mis en évidence d'impact en mercure sur ces puits. Toutefois, il n'y a pas eu d'analyse de l'eau du puits de l'EARL JANY MAURICE qui est située la plus en aval hydraulique immédiat du site. Seule une trace d'hydrocarbures a été identifiée dans l'un des puits analysé sans toutefois corréler cet impact au site de NOWY STYL.

- dans les eaux superficielles :
Aucun impact n'a été constaté sur la rivière Cumane pour laquelle des mesures de sédiments et d'eau de surface ont été effectuées.

- Dans les végétaux :
Des analyses du mercure dans les arbres présents sur le site de NOWY STYL et au niveau du talus à proximité de la Cumane ont été réalisées en 2013 et 2015 pour évaluer la bioaccumulation du mercure et le risque de transfert du mercure des feuilles des arbres vers les sols et la rivière Cumane lorsque les feuilles tombent.

Les résultats montrent des comportements différents vis-à-vis du mercure selon les espèces d'arbres et notamment selon qu'ils sont à croissance rapide ou lente. Il apparaît que les arbres, notamment ceux à croissance lente, capteraient les formes chimiques mobilisables du mercure et agiraient donc comme une barrière de protection pour la Cumane en contre-bas. Le plan de gestion considère que le mercure présent dans les feuilles des arbres ne présente pas de risque de transfert vers la Cumane lorsque les feuilles tombent au regard des analyses de l'eau et des sédiments menées sur la Cumane.

Au regard des nombreuses incertitudes sur les risques sanitaires liés à la présence en concentration importante de mercure dans les sols, l'inspection des installations classées a émis un avis défavorable sur le projet de reconversion des terrains en usage résidentiel porté par NOWY STYL.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Marcellin	1	AM	0125	38
Saint-Marcellin	1	AM	0508	38
Saint-Marcellin	1	AM	0509	38
Saint-Marcellin	1	AM	0511	38

Plans cartographiques :

Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :
SSP00088060101

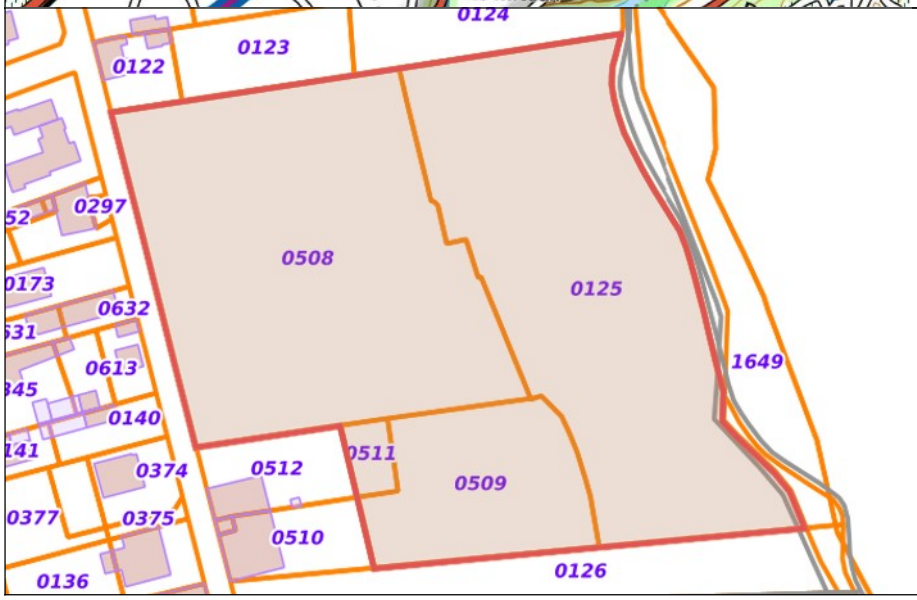

Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification :
SSP00088060101

Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :	Long. :593003.6386740232, Lat. :5644965.966535139
Superficie estimée :	23204 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.